SYNDICAT NATIONAL PÉNITENTIAIRE FORCE OUVRIÈRE
3, Avenue de Bellevue – 91 210 Draveil –Tel : 01.69.39.10.00 –Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr

PLATEFORME REVENDICATIVE

SNP FO

SPÉCIALE PREJ

Chers collègues, chers camarades,

Dans le cadre d'un groupe de travail, les instances du **SNP-FO** ont réuni à Paris le 26, 27 et 28 septembre 2018 des représentants **FORCE OUVRIÈRE** investis au sein des PREJ, en vue d'établir un bilan sur leur fonctionnement et leurs conditions d'exercice au sein même des différentes structures.

Ce regroupement a permis non seulement d'échanger sur le mode de fonctionnement manifestement disparate d'un PREJ à l'autre mais surtout d'étudier les documents qui nous ont été transmis récemment par l'administration pénitentiaire et précisément les projets de circulaires portant doctrine d'emploi des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP).

Nous tenons à rassurer nos collègues qu'une plateforme revendicative telle que présentée aujourd'hui ne saurait se limiter à la seule mise en avant des agents PREJ. Elle est le départ d'une réflexion menée pour tous les agents qui demain intègreront une ESP voire d'une ELSP.

Ce qui tend à dire que nous n'excluons en aucune manière toutes celles et ceux qui exécutent au quotidien leur mission de service publique pour garantir la sécurité des établissements pénitentiaires et protéger nos concitoyens.

Un travail de concertation vient d'être mené pour nos collègues ERIS, celui-ci poursuit son cours aujourd'hui avec les PREJ.
Nous mènerons dans un futur très proche cette même démarche en faveur de nos collègues qui œuvrent tous les jours au sein des ELAC, des UH, des ENT.

Il va de soi que les PREJ intègreront très prochainement les ESP au même titre d'ailleurs que les ELSP (équipes locales de sécurité pénitentiaire), les Unités Hospitalières (UHSI et UHSA) et les équipes nationales de transfèrement (ENT). Les ELAC intègreront de fait les ELSP.

La volonté du ministère de la Justice est celle d'harmoniser les conditions de réalisation des missions extérieures et de sécurisation intérieure et périmétrique des établissements pénitentiaires.

C'est un fait, cependant **FO Pénitentiaire** rappelle son attachement ferme et non négociable au respect des spécificités pour chacune des missions précitées. En cela et sous prétexte qu'il faudrait mener à bien un projet ô combien ambitieux et pour lequel **FO Pénitentiaire** s'est toujours positionné « POUR », nous n'accepterons pas de cautionner un dispositif sur la forme qui viendrait casser à la fois l'organisation des PREJ et de leurs bases telles qu'elles existent aujourd'hui et encore moins donner quitus à un système où l'acteur central incontournable, le surveillant, serait devenu une variable d'ajustement corvéable à merci.
C'est toute la crainte qui s'est exprimée et sans détours à la lecture des différents documents.

Certes les PREJ ont été créés dans l'urgence avec un transfert d'emplois d'ETPT émanant du Ministère de l'Intérieur au profit du Ministère de la Justice depuis 2011, mais faut-il le rappeler avec des moyens sous calibrés.

N'en déplaisent à l'administration pénitentiaire, tous les indicateurs révèlent encore aujourd'hui une sous-estimation du dispositif et des impossibilités d'accomplir, toujours et encore, certaines missions leur incombant quand bien même la mise en œuvre des EJV (Extractions Judiciaires Vicinales).

En clair, quelques soient les missions à couvrir, la doctrine d'emploi des PREJ doit rester celle en vigueur avec les spécificités qui lui sont propres contenues dans le règlement d'emploi.

FO Pénitentiaire exige une remise à niveau des effectifs pour assurer au quotidien la bonne tenue des missions dévolues et en toute sécurité pour les équipages.

Le respect de la charte des temps DOIT s'appliquer dans chacun des PREJ. Cela n'est évidemment pas le cas aujourd'hui ! Le temps réglementaire de 11H00 entre chaque mission n'est qu'une douce illusion et n'est quasiment jamais respecté !
Que dire des abus d'autorité trop souvent relevés et exercés par les ARPEJ sur les agents PREJ qui menacent les agents d'un PREJ d'un retour en détention dès lors qu'ils refusent de venir travailler avec 3h00 de repos entre chaque mission ? C'est scandaleux !

Cela conduit bien évidemment nos collègues vers une détérioration de leurs conditions de travail qui impacte directement leur vie de famille et leur santé.
Nos collègues et camarades **FORCE OUVRIÈRE** investis au sein des PREJ nous ont fait état de leurs conditions de travail qui en dit long sur la façon dont ils sont traités bien trop souvent par leur autorité hiérarchique … Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas que l'on te fasse !

Rappels sur repos intempestifs, temps de pause, délais de prévenance, plannings prévisionnels, temps de repas non respectés, temps de formation continue quasi-inexistant, astreintes à tout va !... Voici le quotidien infligé à nos collègues PREJ. Cela suffit !

Ce manque d'effectifs a de toute évidence une conséquence néfaste sur la composition des escortes où très régulièrement le niveau de sécurité est abaissé faute de moyens adéquats.

Pour preuve, les collègues nous font remonter quotidiennement des escortes à 2 agents indépendamment du profil de dangerosité des personnes détenues qui devrait requérir un niveau d'escorte plus élevé.

Ce n'est pas le Projet de Lois de Finances 2019 qui viendra améliorer la situation générale des ESP et encore moins la création de seulement 50 emplois PREJ et 70 pour les ELSP en 2019 qui viendra contenir l'hémorragie au sein des troupes surtout quand on sait que le plan de déploiement géographique de reprise des missions poursuit son cours en 2019.

FO Pénitentiaire interpelle solennellement nos autorités de tutelle sur le manque de moyens.

FO Pénitentiaire s'inscrit en contre de tout projet de contractualisation des missions tel que nous l'avons dénoncé au printemps 2018 avec le recrutement de chauffeurs privés sur les 6 PREJ d'Île de France en lieu et place de vrais emplois statutaires.

FO Pénitentiaire demande l'application de dispositions existantes mais jamais appliquées en ce qui concerne l'emploi de la Réservé Civile Pénitentiaire. En cela nous venons de saisir le DAP par un courrier officiel. Nous n'avons eu cesse d'argumenter et de soutenir une disposition réglementaire légale qui privilégie des collègues retraités pour assurer des missions de chauffeurs ou de surveillance des lieux privatifs de liberté au sein même de certaines juridictions.

Malgré la noirceur du tableau et des vies familiales difficilement conciliables sur certains PREJ, les personnels se sentent investis dans leurs missions et demandent la juste reconnaissance de leur spécialité. **FO Pénitentiaire** leur apporte son soutien indéfectible dans cette démarche.

Au travers d'un projet que voudrait nous faire avaler cette administration, **FO Pénitentiaire** ne cautionnera nullement un dispositif qui accentue la casse du service public et dont nos interlocuteurs tentent de dissimuler les effets néfastes.
Nous n'avons eu cesse depuis des mois de défendre les intérêts de notre profession et de crier haut et fort la souffrance morale et physique de nos collègues…Les PREJ ne sont pas épargnés.

FO Pénitentiaire s'inscrit favorablement pour la création des ESP dès lors que les effectifs seront en adéquation pour accomplir avec un niveau de sécurité optimal les missions dévolues à chacune des spécificités (PREJ, ELSP,ELAC, EJV, UH et ENT), dès lors que la charte des temps sera respectée mais surtout pas au détriment des personnels exerçant en détention.

C'est pourquoi FO Pénitentiaire réaffirme sa volonté de création et de maintien d'équipes pérennes et dédiées pour chacune des spécificités telles qu'existantes aujourd'hui avec une formation initiale et continue adaptée à la réalité du terrain.

► FO PÉNITENTIAIRE EXIGE ◄

- **Armement des personnels sur toutes les missions de sécurisation extérieures.**
- **Des effectifs supplémentaires en adéquation avec les missions quotidiennes à couvrir.**
- **Formations initiales et continues pour chacune des entités.**
- **Habilitations spéciales au port de l'arme.**
- **Des moyens logistiques et techniques semblables à celles dont sont dotées les FSI.**
- **Des véhicules adaptés pour chacune des missions.**
- **Création d'équipes cynotechniques pour les ELSP en fonction de la densité des domaines fonciers à couvrir, et du niveau de sécurité exigé.**
- **Créations d'équipes motorisées pour renforcer le niveau d'escorte sur la voie publique.**
- **Reconnaissance statutaire et indemnitaire en lien avec la dangerosité et spécificité des missions.**
- **Revalorisation des astreintes et règlement plus rapide des frais de déplacements.**

Ces **Equipes de Sécurité Pénitentiaires** marquent un tournant important dans l'évolution des missions des personnels pénitentiaires sur la voie publique. Elles ne sauraient se satisfaire d'amateurisme d'autant plus qu'elles impactent les conditions d'exercice des personnels auxquelles **FORCE OUVIÈRE** demeure résolument attachées.

Pénitentiaire FO RESISTER !! Pénitentiaire FO RIEN LACHER !!!

Avec FO je défends le Service Public !!!